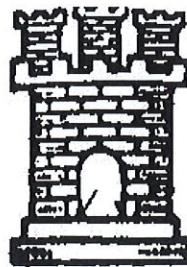




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame, Monsieur Vincent et Marie-Hélène ZOPPAS-ADAM demeurant Rue Gaston Bernard 6 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé Rue Gaston Bernard, 6 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section C n°381V2.

La demande vise les travaux suivants : Transformation d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- Le développement des façades est supérieur à 8m ;
- Le nombre de matériaux de parement ;
- La hauteur sous corniche est supérieure à 6,25m ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5,00m ;
- Le nombre de versants ;
- Le nombre de matériaux de parement et de toiture ;
- Le zinc comme matériau de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande permet les travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 avril 2023 au 08 mai 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be